

Une proposition d'expérimentation de l'aisance aquatique dans le milieu scolaire

Comment faire pour qu'il y ait beaucoup plus d'occasions, de lieux, d'institutions et d'acteurs concernés et engagés dans cet objectif de généralisation de l'aisance aquatique chez les jeunes enfants ?

Avant de proposer ma réflexion sur la thématique des contextes de l'acquisition et de la certification de l'aisance aquatique (AA), il me semble important de se poser la question du sens de l'apprentissage de la natation. Qu'est-ce qu'apprendre à nager ? Apprend-on différemment à nager en milieu scolaire, en milieu associatif ou en milieu municipal ? La pratique de la natation est-elle différente ?

Cela renvoie à la définition de la natation, du nageur et aux objectifs partagés qui en découlent. Pour moi, il n'y a qu'une seule natation et qu'un seul objectif : appréhender un nouveau milieu. Que l'on soit en club, à l'école ou en périscolaire, le futur nageur devra apprendre à appréhender et se déplacer en sécurité, maîtriser le milieu aquatique en surmontant des obstacles liés à la particularité de l'élément : aller là où l'on n'a pas pied, passer d'un mode de déplacement vertical à horizontal, etc...

Ce ne sont que les finalités de l'activité qui diffèrent selon les organisateurs. Le club cherchera une natation plus efficiente pour éventuellement nager toujours plus vite (en natation course), le monde scolaire cherchera l'acquisition de compétences motrices mais également transversales comme l'effet de la pratique sur la santé, la connaissance des règles de sécurité...

En tout état de cause, s'intéresser au concept d'aisance aquatique permet de dépasser ces clivages et de s'intéresser à un objectif commun qui sera identique pour toutes les institutions et dont la finalité sera la même : développer chez les enfants les compétences qui leur permettront d'être en sécurité dans l'eau, de savoir se sauver et ainsi diminuer le nombre de noyades impliquant les enfants de 3 à 6 ans.

Mon propos s'articulera en trois parties. Dans une première partie je montrerai que, dans le contexte actuel, l'acquisition de l'AA ne relève pas du domaine principal des objectifs de l'école. Dans une deuxième partie, je m'attacherai à définir ce qu'est l'aisance aquatique. Enfin, dans une troisième partie plus développée, je décrirai une action qui permet de regrouper dans une même formation plusieurs acteurs concernés et engagés dans la construction de l'AA : les « classes bleues » lancées dans le cadre du plan aisance aquatique de l'agence nationale du sport.

1) L'aisance aquatique dans les programmes de l'école élémentaire.

Dans les instructions officielles de l'école primaire, le terme « aisance aquatique » est absent des programmes. Il apparaît uniquement dans la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation, il est

toujours assimilé à un test :

« Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) ou du certificat d'aisance aquatique sont détaillées en annexe 3 et 4. »

« La réussite au test d'aisance aquatique, ou la validation de l'attestation scolaire (savoir nager) permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. »

Aux vues de ces éléments, on peut dire que l'aisance aquatique n'a pas une place prépondérante dans les textes officiels, et la question de son efficacité à valider une compétence d'aisance d'aquatique est mise en doute dans le rapport « Stratégie globale de lutte contre les noyades » puisqu'il autorise la « brassière de sécurité ».

(...), la validation du certificat d'aisance aquatique – qui n'est autre que celle préconisée pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) – a été permise, avec ou sans brassière(s) de sécurité. Ceci a notablement modifié son objectif et suscité des interprétations diverses : étape avant l'ASSN pour les uns ou simple sésame pour les activités nautiques pour les autres. En tout état de cause, si le recours à un matériel de flottaison est utilisé, ce test n'est plus révélateur d'une aisance aquatique. Non conçu au départ pour être validé avec matériel de flottaison, il doit, à ce titre, être revu et réaffirmé dans son caractère préalable à l'ASSN. »

Une des premières propositions est donc déjà de faire de l'aisance aquatique un objectif prioritaire qui serait un élément de la construction du savoir nager. La mission de l'école est de s'adresser à tous les élèves sans en exclure aucun et c'est précisément le lieu où doivent s'opérer les apprentissages fondamentaux, sans exclure d'autres lieux possibles.

La généralisation passe nécessairement par une inscription dans les programmes officiels ce que souligne le rapport « Stratégie globale de lutte contre les noyades » :

« La définition de l'aisance aquatique, si elle doit être partagée sur le territoire national, doit s'inscrire dans les programmes de la discipline EPS ».

Mais cela pose évidemment la question de la définition et de l'harmonisation du concept d'aisance aquatique et des attendus qui en découlent.

2) Définition du concept d'aisance aquatique.

Il me semble donc important de définir le concept d'aisance aquatique et de le définir en tant qu'objet pédagogique pour déterminer ce que l'élève doit apprendre et réfléchir en terme de construction didactique et pédagogique.

La notion d'aisance aquatique doit traduire la capacité d'être à l'aise dans l'eau. Etre à l'aise dans l'eau c'est finalement sortir de l'eau quand le pratiquant le désire et que ce dernier puisse y rester aussi longtemps qu'il le souhaite en toute

sécurité.

Je m'appuierai sur les travaux de Raymond CATTEAU¹ qui caractérise l'aisance aquatique par la construction du « corps flottant ». Il définit le « corps flottant » comme la capacité de laisser passivement l'eau agir sur son corps et de pouvoir choisir en fonction de la forme donnée à son corps, l'orientation souhaitée.

Le « corps flottant » est construit lorsque les élèves ont réussi à franchir des obstacles physiologiques pour passer d'un monde hétérogène et solide où l'équilibre est instable à un monde liquide, homogène où l'équilibre est stable. Ils ont inhibé leurs peurs en franchissant des obstacles émotionnels : le risque de disparaître, l'engloutissement, le remplissage.

Le cheminement proposé pour atteindre cet objectif de « corps flottant » se fonde sur 6 grandes étapes.

Pour caractériser cette démarche, je dirai qu'elle :

- permet à l'élève de construire sa sécurité active.
- place l'élève en situation de recherche grâce à des tâches ciblées
- permet un grand nombre d'actions
- permet de gérer des groupes hétérogènes en s'appuyant sur la richesse et la diversité du groupe, la construction entre pairs tout en prenant en compte les besoins de chaque élève
- est construite à partir de tâches avec un but précis, des critères de réussite quantifiables qui permettent à l'élève de se situer, de savoir ce qu'il sait faire et là où il doit encore progresser.
- permet, sans méconnaître les inégalités en matière d'accès aux équipements, de résoudre un certains nombres d'obstacles au niveau des conditions matérielles. En effet, seul un bassin avec une profondeur supérieure à la taille des élèves est requis. Elle exclut tout type de matériel de flottaison et l'utilisation d'un bassin à faible profondeur.

3) Une réponse possible pour atteindre cet objectif de généralisation de l'aisance aquatique chez les jeunes enfants: l'appel à projets « aisance aquatique » lancé par l'agence nationale du sport.

Avant d'exposer le dispositif en lui-même, il me semble intéressant de présenter quels sont les constats qui m'ont poussée à répondre à cet appel à projet en collaboration avec l'équipe de circonscription du Pays de Gex Sud et la commune de Ferney-Voltaire.

Ces constats s'appuient à la fois sur mon expérience et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans la construction et la mise en œuvre de séquence d'enseignement en natation.

3.1. Mon expérience

Issue de la filière STAPS, option natation, je me suis rapidement retrouvée en situation d'enseignement en milieu associatif. Quel choc de me rendre compte que je

¹ Raymond CATTEAU « *La natation de demain : une pédagogie de l'action* », ed. Atlantica, 1995

n'étais pas capable de répondre aux besoins des enfants, alors que j'avais passé plus d'une dizaine d'années, à faire des longueurs de bassin 20 heures par semaine. J'ai eu l'opportunité et la chance de participer à des actions de formation menées par Raymond Catteau. Cela a été un véritable déclencheur dans l'évolution de ma pratique d'éducateur de l'époque et dans ma pratique actuelle d'enseignante depuis une quinzaine d'années. L'élément tangible est très certainement que l'apprentissage de la natation passe nécessairement par la grande profondeur et l'absence de matériel de flottaison.

Je me rends compte, finalement, que ce que j'ai pu vivre lors de mes premières expériences, cette sensation d'être complètement démunie, c'est ce que vivent bons nombres d'enseignants.

3.2 Les écueils rencontrés par les enseignants dans la construction et la mise en œuvre de séquence d'enseignement :

- **La polyvalence du métier de professeur des écoles**

La polyvalence du métier permet d'avoir une analyse et des compétences en pédagogie, mais la maîtrise des différentes disciplines reste inégale entre les enseignants. La formation se fait tout au long d'une carrière grâce à l'enrichissement de l'expérimentation en classe et de la formation continue. Or la formation continue est ciblée sur les fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter les autres. Les enseignants sont donc contraints d'enseigner une discipline, avec de forts enjeux sécuritaires sans formation et sans accompagnement didactique puisque cela dépend des pilotages départementaux.

La dimension sécuritaire prime sur la dimension pédagogique, les enseignants ont parfois un rapport difficile à l'activité qui peut amener des résistances sur le terrain

Pourquoi ne pas ajouter « nager » aux fondamentaux et ainsi permettre une meilleure formation. Cela permettrait également de proposer, au même titre que les mathématiques et le français, une évaluation nationale en CP ou CE1 pour avoir des premiers éléments d'analyse au niveau national et proposer aux enseignants des outils pour analyser les résultats de leurs élèves et des ressources pour accompagner ceux qui ont une maîtrise plus fragile des compétences liées à l'activité.

- **Une grande liberté pédagogique**

Même si le prescrit ne se discute pas, l'application et la mise en œuvre offrent de la liberté pédagogique qui peut être un avantage pour les enseignants spécialistes de la discipline mais déstabilisants pour les enseignants non spécialisés et ils sont majoritaires. La liberté pédagogique n'a de sens que si elle s'appuie sur des fondements didactiques solides.

Pour outiller les enseignants, les conseillers pédagogiques EPS, parfois en collaboration avec les chefs de bassin, élaborent des projets pédagogiques. Ceux-ci sont spécifiques à chaque circonscription voire chaque piscine et sont donc très disparates. On y trouve pour certains des successions de tâches pour atteindre des

objectifs, pour d'autres des dossiers très complets avec des apports théoriques, des séquences d'apprentissage mais où les références ne sont parfois pas en adéquation avec les situations proposées. Comment définir le savoir nager comme le passage d'un comportement moteur de terrien à celui de nageur, notamment en supprimant les appuis plantaires et proposer par la suite des situations dans le petit bassin ?

Les projets pédagogiques sont, me semble-t-il, aussi parfois construits sur un dilemme : comment permettre la réussite des élèves tout en ne mettant pas l'enseignant en difficulté. D'où des compromis qui vont parfois à l'encontre de l'activité. Par exemple, les projets laissent souvent une grande place à la familiarisation du milieu dans le petit bassin. Cette réponse proposée pour les élèves n'est-elle pas finalement une réponse pour les enseignants ? C'est un moyen de différer les enjeux et de compter sur le temps pour permettre aux élèves de lever les obstacles qu'ils rencontrent. La nécessité de nager n'apparaît que lorsqu'il n'est plus possible de marcher ; toutes les activités dites de familiarisation permettent aux enfants de marcher et donc retardent le début de l'apprentissage de la nage.

La découverte du milieu est une étape indispensable pour les apprenants mais elle doit se faire en grande profondeur en étant confronté aux réalités de ce nouveau milieu.

- **La collaboration avec les maitres nageurs sauveteurs**

L'enseignement de la natation à l'école passe par une collaboration avec les maitres-nageurs qui souvent sont plus en opposition qu'en collaboration pour plusieurs raisons : absence de temps de concertation, volonté de chacun de défendre sa spécialité : connaissance de l'enfant et des processus d'apprentissage pour les enseignants, connaissance de l'enseignement de la natation pour les maitres-nageurs.

La prise en compte de ces trois écueils me semble primordiale pour faire évoluer les pratiques des enseignants et surtout leur répercussion sur la réussite des élèves. Avec un accompagnement ciblé (formation des enseignants et des personnes ressources, apports scientifiques et didactiques...) ils deviendront de véritables leviers.

En effet, l'évolution des programmes nécessite un accompagnement pour la mise en œuvre. C'est ainsi que se multiplie les guides (guides « pour enseigner la lecture en CP et CE1, « les mots de la maternelle », « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques »...). Ils sont de réels points d'appui pour les enseignants dans la construction de leur séquence d'enseignement mais également pour les formateurs dans leur mission d'accompagnement pédagogique. Ces ressources s'appuient sur l'état de la recherche, apportent les fondements didactiques qui en découlent et osent des exemples de mise en œuvre concrète dans les classes.

Pourquoi ne pas proposer un guide « Pour enseigner l'aisance aquatique » ? Ce qui implique un consensus autour de la construction de l'aisance aquatique.

3.3. Le dispositif « classes bleues »

C'est au travers du cahier des charges de l'appel à projets « aisance aquatique » lancé par l'agence nationale du sport que j'ai trouvé l'opportunité de pouvoir rendre possible cette volonté de partager mon expérience et les outils qui ont permis de faire évoluer ma pratique d'enseignante dans le domaine de la natation et même au-delà.

- **Descriptif**

Cet appel à projets comporte deux volets :

- volet élève : organisation de « classes bleues » sur le temps scolaire/périscolaire à destination des enfants de 4 à 6 ans
- volet enseignant : intégration d'une formation d'instructeurs, couplée à l'organisation de « classes bleues »

Il s'agit d'une action à double enjeu :

- celui de faire acquérir des compétences de l'aisance aquatique aux élèves présents lors des « classes bleues »,
- et celui d'harmoniser les pratiques des stagiaires issus des différentes institutions par une action de formation associée à la « classe bleue ». Cette formation doit également prendre en compte les différents constats présentés précédemment pour les dépasser

Ce projet comporte, à mon avis, les éléments essentiels pour la réussite de tous. A court terme, il agit directement sur la réussite des élèves. A plus long terme, il permet aux stagiaires d'avoir les outils pour transférer la démarche dans leurs pratiques tout en connaissant l'impact positif sur leurs élèves. La réussite des élèves est directement observable pendant la formation. C'est un élément déterminant et rarement possible car les élèves sont souvent exclus des temps de formation.

- **Démarche et compétences à acquérir :**

Ces deux éléments sont clairement identifiés dans le cahier des charges et sont en adéquation avec la définition de l'aisance aquatique proposée dans la deuxième partie :

« 3 niveaux de compétence (des paliers) constituant un continuum sont distingués. Ils correspondent chacun à un ensemble de compétences dont la somme constitue l'aisance aquatique. »

Les compétences correspondant à chaque palier sont décrites infra :

- *Palier 1 : entrer seul dans l'eau ; se déplacer en immersion totale ; sortir de l'eau ;*
- *Palier 2 : sauter ou chuter dans l'eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes façons ; regagner le bord et sortir seul de l'eau ;*
- *Palier 3 : entrer seul dans l'eau par la tête ; remonter aligné à la surface ; parcourir 10m position ventrale tête immergée ; se retourner et flotter sur le dos en surface ; regagner le bord et sortir de l'eau. »*

Il est précisé que les enseignements se déroulent en grande profondeur sans dispositif de flottaison.

- **Objectifs**

Volet 1 :

- **Permettre aux élèves d'acquérir les compétences de l'aisance aquatique** grâce à une démarche réfléchie et structurée et en massant les apprentissages (2 x par jour pendant 1 semaine)
- **Construire des indicateurs d'évaluation** pour permettre d'évaluer la démarche à deux points de vue : l'impact de masser les apprentissages et l'impact de la démarche pédagogique en évaluant les élèves en début de formation et en fin de formation au regard des paliers définis dans l'appel à projets. Ce qui implique d'avoir des éléments comparatifs quantitatifs et qualitatifs
- **Passer d'une expérimentation à une généralisation**

Volet 2 :

- **Organiser une formation pluri-catégorielle** pour réfléchir ensemble à une démarche commune en mutualisant les compétences des différents partenaires. Elle regroupe des enseignants du premier degré, un conseiller pédagogique de circonscription, un conseiller pédagogique départemental, des maîtres-nageurs, des éducateurs du club de natation.
- **Faire monter en compétences les stagiaires au niveau des apports théoriques, didactiques et pédagogiques** dans une formation en acte avec des aller-retour entre « théorie » et « pratique » pour leur permettre de mettre en place des situations pédagogiques pour faire réussir tous les élèves. Un des éléments d'évaluation pour la formation pourra être le transfert dans les pratiques.
- **Former des instructeurs aisance aquatique de proximité** capable d'essaimer et d'accompagner les équipes de leur école, commune ou circonscription
- **Réécrire le projet pédagogique de bassin** qui accueille une soixante de classes soit environ 1500 élèves ce qui implique de suivre toutes les écoles concernées par ce projet pédagogique.

Cette semaine banalisée alterne donc des temps de formation avec les élèves en co-animation et observation puis des temps de rétroaction et de réflexion sans les élèves. L'alternance entre pratique et théorie permet d'aborder les thèmes nécessaires à l'évolution des stagiaires : ce sont les besoins nés de la pratique qui dictent les thèmes de la séance théorique. Ces temps sont animés par les

formateurs spécialistes de l'enseignement de la natation. Sur ces temps-là, les élèves sont pris en charge par des enseignants remplaçants.

Lors de l'animation des séances, les conditions d'enseignement « classiques » sont respectées c'est-à-dire 3 encadrants pour des classes de 20 à 30 élèves en maternelle et 2 encadrants pour des classes de 20 à 30 élèves en élémentaire. Les stagiaires supplémentaires seront en observation (grille d'observation, captations vidéo élèves ou enseignants pour enrichir les retours sur les temps de formation).

- **Les besoins**

Pour que cette action puisse avoir lieu, il est nécessaire d'avoir:

- un soutien de la commune pour réorganiser les créneaux de natation de façon massée

Remarque : la mise en place de cette expérimentation n'est qu'une réorganisation des séances, elle n'a pas d'impact sur les autres classes et autres écoles

- un soutien de la hiérarchie au niveau de l'Education nationale pour avoir les différents accords
- une mobilisation de toutes les parties prenantes en identifiant l'aisance aquatique comme bien commun

- **Prolongements**

Pour qu'il y ait un impact sur les pratiques, chaque formé pourra bénéficier de deux stages la même année. Ils profitent lors du premier stage de la formation complète. Lors du deuxième stage, ils co-animent les séances avec les nouveaux stagiaires qui bénéficient à leur tour de la formation complète. Cela permet d'enrichir les échanges et de capitaliser les expériences.

Ainsi, progressivement l'ensemble des écoles accueillies dans les structures de la municipalité de Ferney-Voltaire pourrait bénéficier de deux formations. Le projet pédagogique de bassin pourra être modifié pour être en adéquation avec les objectifs définis lors des actions de formation.

Cependant cela pose la question de la pérennité. Ces actions pourront-elles encore être mises en place sans le soutien de l'agence nationale du sport ?

Conclusion

La généralisation de l'acquisition de l'AA passe par une harmonisation de la définition du concept et de la démarche pédagogique et de son inscription dans les programmes de l'Education Nationale. Pour accompagner cette décision, les plans de formation au sein des circonscriptions doivent intégrer l'aisance aquatique comme priorité au même titre que les mathématiques et le français.

L'aisance aquatique comme priorité nationale permettrait également d'ouvrir des dispositifs déjà existants à ce domaine : stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires, activités pédagogiques complémentaires...

Les formations pluri-catégorielles en acte, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans un contexte réel d'enseignement sont une réponse envisageable à la problématique initiale. Elles permettent de former des personnes ressources AA en leur faisant vivre le bien-fondé de la démarche et en les outillant pour transférer la formation dans leur pratique. Ces personnes ressources, issues des différentes institutions, seront autant de point d'appui sur le terrain pour essaimer la démarche, accompagner les équipes ou les individus. Pour cela des personnes clés peuvent être ciblées comme les conseillers pédagogiques de circonscription ou départementaux, les chefs de bassin ou directeur de piscine, les directeurs techniques de club qui ont du temps réservé pour la formation. Elles pourraient devenir des référents AA au même titre que les référents mathématiques ou encore les référents numériques.

Un consensus autour du concept d'AA faciliterait également les passerelles entre les institutions et permettrait aux enfants de multiplier les opportunités d'atteindre cette certification. Pourquoi ne pas envisager de permettre aux enfants, qui ont besoin de plus de temps et qui n'ont pas réussi à atteindre les compétences de l'aisance aquatique, avant la fin du cycle 2 dans le cadre scolaire, de pouvoir bénéficier de temps supplémentaires dans d'autres structures à moindre coût. Le dispositif « J'apprends à nager » peut-être une solution, car il est déjà existant, il est gratuit pour les familles et il se déroule pendant les vacances.